



## CARTE D'IDENTITÉ

Créé en 1987, le Graap-Association regroupe les personnes concernées par la maladie psychique, y compris les proches. Mieux comprendre la maladie, donner un sens à sa vie, trouver les moyens pour mieux vivre avec, créer des réseaux d'entraide et de solidarité sont quelques-uns des principes qui sous-tendent ses actions.

Le Graap-Association travaille aussi à la déstigmatisation de la maladie psychique. Il se bat pour que les Droits de l'homme ne restent pas une déclaration d'intention mais deviennent une éthique qui imprègne les rouages de notre société, qu'ils soient politiques, administratifs ou religieux. Il veille aussi à ce que les actions des intervenants, en prise directe avec les personnes concernées par la maladie psychique, soient respectueuses de la Convention internationale des droits de l'homme.

Dès le début janvier 2012, deux entités bien séparées mais complémentaires sont à la disposition du public concerné : le Graap-Association et le Graap-Fondation.

Le Graap-Association s'occupe principalement de deux tâches :

- L'entraide entre les diverses personnes intéressées par les buts de l'association. Des espaces de rencontre, telles les assemblées régionales du Nord Vaudois, de La Côte, de la Riviera et du Centre, sont prévus et ouverts à tous. Les participants, membres ou non de l'association, peuvent s'y exprimer, écouter et être entendus dans le respect et la confidentialité. (Demander l'agenda des rencontres au secrétariat.)

- La défense des intérêts et des droits des membres

Engagés dans différentes commissions et groupes de travail, les membres du Graap-Association agissent concrètement notamment pour :

- déstigmatiser l'image de la maladie psychique ;
- lutter contre le démantèlement de l'Assurance Invalidité ;
- conduire des actions concernant la problématique « Maladie psychique et prison ».

Ils assurent la représentation de la problématique psychiatrique dans diverses commissions, comités et autres groupes de travail aux niveaux cantonal et fédéral. Ils étudient et prennent position lors de consultations pour l'élaboration de lois, de règlements au plan cantonal et fédéral. Ils sont attentifs à l'évolution des mentalités et des problématiques liées à la santé mentale.

<https://association.graap.ch>.

Tél. 079 694 81 80 - [contact.association@graap.ch](mailto:contact.association@graap.ch) - BCV Lausanne, CCP 10-725-4, Clearing 767, IBAN CH 08 0076 7000 A053 0378 9.